

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 18 SEPTEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 h 00 et convoquée conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est présent le Directeur général et greffier.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le présent procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2019-09-353 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 05.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-354 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses retraits :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Résolution modifiant l'autorisation concédée en faveur de Monsieur Bernard Caouette en lien avec l'accompagnement du MAMH
- 3- Nettoyage de la cuisine communautaire – Betrick **(REPORTÉ)**
- 4- Cours de secourisme en milieu de travail – bureau administratif **(REPORTÉ)**
- 5- Résolution relative à la station de lavage pour bateau
- 6- Résolution modifiant les engagements de dépenses du mois de septembre
- 7- Engagement d'une Directrice générale adjointe et greffière adjointe (par intérim)

- 8- Affichage de poste – secrétaire du greffe par intérim
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance spéciale

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-09-355 RÉSOLUTION MODIFIANT
L'AUTORISATION CONCÉDÉE EN
FAVEUR DE MONSIEUR BERNARD
CAOUCETTE EN LIEN AVEC
L'ACCOMPAGNEMENT DU MAMH**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-322;

CONSIDÉRANT l'entente de cessation d'emploi entre la Ville de Gracefield et Monsieur Bernard Caouette;

CONSIDÉRANT plus particulièrement l'article 9 de ladite entente, laquelle impose une clause de confidentialité réciproque concernant les affaires de la Ville et la gestion faite par le Directeur général (Monsieur Bernard Caouette);

CONSIDÉRANT l'absence actuelle d'autorisation écrite de Monsieur Bernard Caouette visant à permettre au Directeur général actuel de la Ville et aux élus de communiquer avec le MAMH;

CONSIDÉRANT l'iniquité de la présente situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et unanimement résolu,

D'annuler expressément la résolution 2019-09-322.

D'autoriser expressément Monsieur Bernard Caouette à communiquer, répondre aux questions et rencontrer le MAMH, même après la date de fin de ses fonctions, le tout dans le cadre de la demande d'accompagnement du MAMH, le tout cependant **CONDITIONNEL** à ce que ce dernier accorde, par écrit et sans condition, la réciprocité au Directeur général actuel de la Ville (Monsieur Sylvain Hubert) et aux élus de la Ville de Gracefield. L'objectif de la présente résolution est que chacune des parties puisse parler en toute liberté au MAMH, le tout malgré les termes de l'article 9 de l'entente de cessation d'emploi qui lie les parties en présence.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Bernard Caouette et au MAMH.

D'autoriser également notre Directeur général à transmettre une copie dudit article 9 au MAMH.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-09-356 RÉSOLUTION RELATIVE À LA STATION
DE LAVAGE POUR BATEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une subvention pour la réalisation d'une station de lavage pour bateau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu rapidement d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'entente financière avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que cela nécessite de désigner un nouveau signataire étant donné le départ de Monsieur Bernard Caouette;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de désigner un nouvel emplacement où sera situé la station de lavage pour bateau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De désigner comme signataire autorisé Sylvain Hubert, notre Directeur général et greffier, pour signer en notre nom l'entente financière avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et pour signer tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

De confirmer que le projet doit être réalisé à l'emplacement suivant : sur le lot 5 410 400, au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, soit dans le coin Sud-Ouest derrière la bibliothèque.

Que l'accès (entrée et la sortie) à tel site se fera par la Rue Desjardins.

De mandater le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour s'occuper de préparer les plans et la description des travaux à réaliser en lien avec ledit projet, ainsi que de superviser les travaux.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-09-357 RÉSOLUTION MODIFIANT LES
ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DU MOIS
DE SEPTEMBRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-327, laquelle a autorisé les engagements de dépenses pour le mois de septembre;

CONSIDÉRANT que le lendemain de ladite assemblée, des problèmes de pompes ont eu lieu à notre station de pompage;

CONSIDÉRANT après discussion avec la personne responsable des égouts et aqueduc, qu'il y a lieu d'annuler la commande d'une membrane afin que la somme économisée puisse servir à dégager des sommes qui permettront de faire face à la situation actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'annuler l'autorisation concédée d'acheter une membrane chez PALL, poste 41200522, au montant de 7 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Pour le reste, de maintenir la résolution 2019-09-327 telle quelle.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-358 ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE GÉNÉRALE (PAR INTÉRIM)

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de combler le poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe;

CONSIDÉRANT que tel poste sera comblé par intérim;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se déclare satisfait de pouvoir combler ce poste à l'interne;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se déclare satisfait du projet d'entente auquel il a eu accès pendant le comité plénier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'engager Madame Pauline Marenger, à titre de Directrice générale adjointe et greffière adjointe, le tout par intérim pour une durée de 6 mois, avec droit de retour à son ancien poste pendant la même période.

D'autoriser le maire et le Directeur général à signer, au nom de la Ville de Gracefield, tout document donnant plein effet à la présente résolution, le tout conformément au document présenté au Conseil en comité plénier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-359 AFFICHAGE DE POSTE INTERNE ET EXTERNE – SECRÉTAIRE DU GREFFE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que notre secrétaire du greffe est actuellement en congé de maladie depuis le mois de mai;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste sans plus attendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser la direction générale à afficher à l'interne, pour un délai de 5 jours, le poste de secrétaire du greffe. Ce poste sera par intérim pour une durée indéterminée en remplacement de notre employée qui est actuellement en congé de maladie.

À défaut de combler ledit poste à l'interne, le présent Conseil municipal autorise expressément ensuite la direction générale à afficher à l'externe ledit poste de secrétaire du greffe. Ce poste sera également par intérim pour une durée indéterminée en remplacement de notre employée qui est actuellement en congé de maladie.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question ne fut posée aux membres du conseil municipal.

2019-09-360 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 20 h 05.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Directeur général et
greffier

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire